

Fiche d'informations légales destiné à rencontrer les exigences des articles III.74, III.76 et XIV.3 CDE

Madame, Monsieur,

En exécution des articles III.74, III.76 et XIV.3 du Code de droit économique, nous vous communiquons les informations légales suivantes, qui sont relatives à la forme, la structure, l'organisation et le fonctionnement de notre atelier d'architecture.

1. **Nom** : Triangle Architectes
2. **Forme juridique** : société ayant emprunté la forme d'une société civile professionnelle à forme de société coopérative à responsabilité limitée (SCRL).
3. **Adresse** : rue de l'Église, 54 à 4032 Chênée – Téléphone : 04 380 17 22
4. **Adresse électronique** : contact@triangle-architectes.be
5. **Numéro d'entreprise** : BCE n° 0439.177.891
6. **Numéro de T.V.A.** : BE 0439.177.891
7. **Organisation professionnelle** : Ordre des Architectes, Conseil francophone et germanophone – Organe disciplinaire : Conseil de l'Ordre de la Province de Liège
8. **Titre professionnel** : architecte. Pour plus d'informations sur notre activité professionnelle, voyez notre site internet : www.triangle-architectes.be
9. **Pays ayant octroyé ce titre professionnel** : Belgique
10. **Règles professionnelles applicables** : voyez le Code déontologie des architectes consultable via le site www.ordredesarchitectes.be, rubrique générale « *architecte, ma profession* », sous rubrique « *cadre juridique* », onglet « *règlements relatifs à l'exercice de la profession* », sous-onglet « *règlement de déontologie du 16 décembre 1983 établi par le Conseil National de l'Ordre des Architectes* ».
11. **Conditions générales applicables** : néant
12. **Prix du service déterminé au préalable ou méthode de calcul des honoraires** :
13. **Modalités de paiement** :
14. **Caractéristiques de la prestation de service** :
15. **Modalités de livraison et d'exécution** :
16. **Date de livraison** :
17. **Modalités de résiliation du contrat** :

Les modalités, caractéristiques, prix et délai des points 12. à 17. repris ci-avant seront précisés dans la proposition de contrat qui vous sera soumise et ce en fonction du type de mission que vous souhaitez nous confier.

18. Assurances :

Triangle Architectes déclare être régulièrement assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie EUROMAF S.A., boulevard Bischoffsheim, 11/6 à 1000 BRUXELLES, par contrat n° 8100440 J.

Le Conseil Provincial de l'Ordre des Architectes, quai des Ardennes, 12 à 4020 LIEGE (tél. 04/342.27.60) peut être consulté dans le cadre du respect de l'obligation d'assurance déterminée par l'article 4 de la loi du 15.02.2006 et l'A.R. du 25.04.2007.